

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

**Présents :** Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Thierry GOUIX, Virginie BERTHIER, Gérard LE BARRON, Olivier DAVY, Bruno ONFROY, Gilles ARMAND, Isabelle IMBEAUD.

**Procuration :** Nicolas GREGOIRE à Olivier DAVY, Laurence ADAM à Virginie BERTHIER, Sandrine ROULLIER à Bruno ONFROY, Catherine LEMAITRE à Thierry GOUIX.

Secrétaire de séance : Julia QUELLIEN

Le compte rendu de la séance du 19 novembre est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 60/2015 : annulation de la délibération n° 49/2015**

M le Maire expose :

Compte tenu de l'enquête diligentée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),

Compte tenu de l'éventuelle procédure d'un des candidats géomètre non retenu,

M le Maire propose d'annuler la délibération n° 49/2015 attribuant le marché géomètre pour l'aménagement du quartier de la Croix à l'entreprise GEOMAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n° 49/2015 attribuant le marché de géomètre à GEOMAT
- Mandate M le Maire pour relancer une consultation sous forme de publication.

**Délibération n° 61/2015 : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados**

Le Maire expose que l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunal (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département du Calvados a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants. Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale sur les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Considérant que la communauté de communes Evrecy Orne Odon est concernée par le projet de SDCI par la fusion avec la communauté de communes de la Vallée de l'Orne,

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que la commune de Feuguerolles Bully fait partie de la communauté de communes Evrecy Orne Odon

Aussi, il est demandé au conseil municipal, d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix « pour »,

- Emet un avis favorable
- Souhaite qu'il soit tenu compte de l'avis des élus dans la mise en œuvre de ce schéma départemental

#### **Délibération n° 62/2015 : Validation du schéma de mutualisation**

Vu l'étude réalisée par la communauté de communes Evrecy Orne Odon pour l'établissement d'un schéma de mutualisation des services,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2015 se prononçant favorablement sur le schéma proposé,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le schéma de mutualisation des services pour :

1. Inscrire les thèmes suivants dans le schéma de mutualisation des services :
  - a) Les groupements de commandes
  - b) Les services techniques
  - c) Les ressources humaines
  - d) La gestion informatique
2. Mettre en œuvre les groupements de commandes dès le début de l'année 2016 dans un premier temps
3. Mettre en place une réflexion sur les autres services dans un deuxième temps

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce schéma de mutualisation.

#### **Délibération n°63/2015 : Avenant n° 1 travaux poste de refoulement de Bully**

Afin de sécuriser le poste de refoulement, il est proposé d'édifier une clôture pour un montant de 1 500.00 € H.T, devis effectué par la CISE TP, attributaire du marché.

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » :

- Accepte le devis
- Autorise M le Maire à signer l'avenant correspondant

#### **Délibération n° 64/2015 : subvention Etoile Sportive Caennaise**

M le Maire informe l'assemblée que l'Etoile Sportive Caennaise a présenté une facture de 391 €. Or, il a été voté une subvention de 300 € au conseil municipal du mois d'avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention complémentaire de 91 € pour atteindre le montant de la facture.

Le versement de la subvention sera pris sur le budget 2015, au titre de la journée complémentaire.

#### **Délibération n° 65/2015 : avenant n° 2 phase 1 et phase 2 des travaux d'assainissement**

M DAVY présente un devis de la CISE TP pour les travaux d'assainissement, phase 1 et 2. Le devis d'un montant de 4 185.00 € H.T se décompose comme suit :

- Fourniture et pose d'une clôture : 3 185.00 € H.T
- Indemnité demandée par M Durel exploitant de la parcelle pour perte d'exploitation : 500 €
- Indemnité demandée par M Lerouillois pour fourniture et pose d'une clôture : 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- La fourniture et pose d'une clôture pour 3 185.00 € HT
- L'indemnité demandée par M Durel pour 500 €.

Concernant l'indemnité demandée par M Lerouillois, le conseil municipal se prononce « contre » à 12 voix et 3 abstentions. Le conseil demande au maître d'œuvre, Sogeti, de fournir des justificatifs.

## **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif année 2014**

Le service est géré par affermage par la SAUR. Le contrat court jusqu'en mars 2024.

La population desservie est de 1 205 habitants.

Le nombre d'abonnés s'élève à 487.

Le volume facturé est de 42 625 m<sup>3</sup>.

Le réseau des eaux usées couvre un périmètre de 100 km.

Le prix TTC au m<sup>3</sup> est de 3.92 € pour la part assainissement

Le montant de la dette du service assainissement au 31 décembre 2014 est de 1 038 703 €.

Le montant des emprunts remboursés en 2014 est de 41 360 € en capital et 6 813 € en intérêts.

Il est à noter toutefois que le rapport traite de la conformité et non de l'efficacité du traitement. De plus, l'arrivée des eaux parasites n'est pas évoquée.

## **Demande de subvention par les philosophes de la Percussion**

Julia Quellien donne lecture du courrier adressé le 24 novembre par les Philosophes de la percussion pour une demande de subvention de 500 € pour l'organisation du festival Frappingue 6 qui aura lieu le 23 avril prochain à la salle multi-activités. Avant de pouvoir se prononcer, le conseil municipal souhaite que l'association fournisse des éléments complémentaires afin de statuer sur la demande. Le conseil souhaite disposer du budget prévisionnel de la manifestation à venir et les résultats de l'exercice 2015.

## **Questions diverses :**

1. M le Maire présente à l'assemblée la démission de M Gilles ARMAND au poste de maire adjoint. Celui-ci reste cependant au conseil municipal afin de se consacrer pleinement au SIVOM.
2. Julia Quellien maire adjoint présente le bilan des locations de la SMA pour l'année 2015. La salle a été utilisée 34 week-end ce qui a rapporté 10 075 € à la commune.
3. Franck ROBILLARD propose de fixer la date du prochain conseil municipal au mercredi 13 janvier à 20h30. L'avancement des travaux du PLU sera à l'ordre du jour.

Fin de séance à 22h20.